



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

art. L.5211-1 et L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Séance du 15 octobre 2021

à 9h - Siègne CCVG

Étaient présents (élus membres du conseil communautaire) : Bruno AYCARD (procuration de M. CASTEL) – Sandrine BELTRA – Robert BERTI – Jean-Pierre CALONGE - Jean-Pierre COIQUAULT - Virginie CORPORANDY-VIALON (procuration de Mme EXCOFFON-JOLLY) – Fabienne DRELON (procuration e M. MATTEODO) – Thierry DUPONT (procuration de M. BOUBEKER) – Jérémie FABRE (procuration de M. JAULT)- Bénédicte FOUASSE - Roseline FOUCOU (procuration de Mme DELGADO) - Mireille GAMBA - André GARRON – Nicolas GERARDIN - Pierre HENRY - Philippe LAURERI – Ludivine MANGOT (procuration de M. GENSOLLEN) – Monique MARTINEZ – Yves PALMIERI – Danièle RAVINAL – Marie-Aurore SMADJA – Christiane VINCENTS - Jean-Luc VITRANT - Marie Martine XICLUNA

Étaient absents excusés : Patrick BOUBEKER (procuration à M. DUPONT) - Roger CASTEL (procuration à M. AYCARD) - Alexandra DELGADO (procuration à Mme FOUCOU) – Anne Laure EXCOFFON-JOLLY (procuration à Mme CORPORANDY-VIALON) — Guy GENSOLLEN (procuration à Mme MANGOT) – Hervé JAULT (procuration à M. FABRE) - Éric MATTEODO (procuration à Mme DRELON)

Administrateur communautaire : MM. BÉDROSSIAN – ROBERT – Mme LE CREF

PJ au présent PV : néant

M. FABRE est élu secrétaire de séance et procède à l'appel.

Les membres du conseil communautaire valident le Procès-Verbal de la séance du 22 juin 2021.

Ils prennent acte de la présentation des décisions prises par délégation du conseil.

I. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 nouvelle désignation Bureau

M. Berti est seul candidat à ce poste de membre du bureau : il est élu et immédiatement installé.

Le conseil valide comme suit : pour : 29 contre : 0 abstentions : 2

1.2 désignation membres CAO/CDSP

Une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent donc effet immédiatement, et il en est donné lecture par le président :

membres titulaires	membres suppléants
Bruno AYCARD	Jean-Luc VITRANT
Jérémie FABRE	Hervé JAULT
Thierry DUPONT	Danièle RAVINAL
Nicolas GERARDIN	Bénédicte FOUASSE
Yves PALMIERI	Robert BERTI

Le conseil valide comme suit les conditions de fonctionnement de ces commissions :

pour : 29 contre : 0 abstentions : 2

1.3 mutualisation des agents CIAS/CCVG

Par délibération du 22 novembre 2016, la création d'un service commun support entre la CCVG et le CIAS avait été actée. Chaque établissement ayant aujourd'hui une organisation différente indépendante notamment au gré des mouvements de personnels intervenus, il convient de mettre fin à ce service commun support. Il est proposé de mettre un terme à cette mutualisation au 31/12/2021.

Le conseil valide comme suit : pour : 31 contre : 0 abstention : 0

1.4 service commun Application Droit des Sols

Par délibération du 18 novembre 2014, la création d'un service commun de gestion communautaire avait été acté pour l'application du Droit des sols (ADS) entre les communes de Solliès-Toucas, Solliès-Ville et Belgentier.

La commune de Solliès-Toucas fait aujourd'hui part de son souhait d'internaliser à nouveau ce service dans la mesure notamment de l'étroite relation entre ADS externalisé et urbanisme. Il convient de mettre fin à ce service commun support au 31 décembre 2021.

Le conseil valide comme suit : pour : 31 contre : 0 abstention : 0

1.5 service commun commande publique

La création d'un service commun support entre la CCVG et la commune de Solliès-Toucas avait été actée pour le service de commande publique, par délibération du 13 décembre 2018.

Chaque établissement ayant aujourd'hui une organisation différente indépendante notamment au gré des mouvements de personnels intervenus, il convient de mettre fin à ce service commun support au 31 octobre 2021.

Le conseil valide comme suit : pour : 31 contre : 0 abstention : 0

1.6 rapports annuels du Président sur la qualité des services publics (eau, assainissement, assainissement non collectif)

Pour la première année, les rapports annuels sur le prix et la qualité du service regroupent les informations des 5 communes et de la Communauté de Communes. Les éléments majeurs à retenir sont les suivants :

Assainissement collectif

2 863 745 m³ ont été traités par la Station d'épuration communautaire ; le volume d'eaux parasites est en hausse de 14% à 612 119 m³.

Eau potable

1 354 026 m³ ont été prélevés au milieu naturel (+11%) et 903 928 m³ ont été achetés à la SCP (-11%). Le volume total consommé est de 1 773 443 m³ (+1,43 %).

Toutes les analyses d'eau réalisées sont conformes à la réglementation.

Assainissement Non Collectif

En 2019, le SPANC a commencé à contrôler les installations diagnostiquées en 2009 à la mise en place du service ; ces contrôles se sont poursuivis en 2020. Les extensions de réseaux conduisent à la suppression de certaines installations.

Le conseil prend acte de la présentation de ces rapports. Le très faible taux de renouvellement des réseaux est relevé.

1.7 modification des statuts du SMBVG

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau – SMBVG – est la structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux – SAGE – de ce même bassin versant en relation avec la Commission Locale de l'EAU – CLE – chargée de son élaboration. Le syndicat ayant acquis les compétences nécessaires à cette gestion propose aujourd'hui d'adopter la dénomination d'Établissement Public Territorial de Bassin – EPTB – et la réglementation récente qui s'y rapporte et qui correspond pleinement à son objet.

Le conseil valide comme suit : pour : 31 contre : 0 abstention : 0

II. FINANCES

2.1 demandes de fonds de concours 2021

La Farlède

Démolition/désamiantage et fouilles archéologiques du projet de centralité	
Objet	Montant € HT
Coût total de l'opération	688 533
participation de la CCVG	174 000
autofinancement communal	333 533
Financement FNAP	181 000

Solliès-Pont

Cheminement piétonnier partie 3 au chemin des Fillols	
Objet	Montant € HT
coût total de l'opération	299 752
participation de la CCVG	141 000
autofinancement communal	158 752
Aménagement du pluvial avenue Beaulieu	
coût total de l'opération	493 800
participation de la CCVG	75 000
financement NEXITY	320 000
autofinancement communal	98 800
TOTAL FONDS DE CONCOURS	216 000

Solliès-Ville

Acquisition d'un terrain issu de la parcelle AA n°74 aux Aiguiers pour la création d'un parking	
Objet	Montant € HT
Coût total de l'opération	25 000
participation de la CCVG	12 500
autofinancement communal	12 500

Belgentier

Travaux de réhabilitation de la rue de Cuers	
Objet	Montant € HT
Coût total de l'opération	150 675
participation de la CCVG	35 209
autofinancement communal	35 210
Conseil départemental	80 256

Solliès-Toucas

Réalisation d'aménagement de voiries et de travaux sur bâtiments communaux	
Objet	Montant € HT
Coût total de l'opération	290 277
participation de la CCVG	114 000
autofinancement communal	176 277

Le conseil valide comme suit : pour : 31 contre : 0 abstention : 0

2.2 octroi de subventions complémentaires et réévaluation des subventions aux associations

Sont proposés à l'appréciation du conseil les aides suivantes.

Bénéficiaire	Montant complémentaire ou nouveau € attribué par la présente décision
École de musique La Clé de Sol Belgentier	2 800
École de musique Solliès-Pont	3 220
École de musique Solliès-Toucas	3 525
RCVG	Fonctionnement : 35 000 Festival Dominici : 5 000 Participation fresque : 6 100

Les Renards de la Vallée	5 000
Kempo VG	1 200
ESSF	30 000
Tennis club Solliès-Pontois	5 000
Ski club VG	500
Basket Gapeau	5 000
Football club Belgentiérois	3 000
Handball club Coudon Gapeau	5 000
AMF solidarité incendie massif des Maures	10 000
Audat Var	25 000

Le conseil valide les propositions du bureau comme suit :

pour : 30 (M. Garron ne prend pas part au vote, procuration à M. Palmieri pour les questions relatives à l'AUDAT / M. Berté, Président du Kempo VG ne prend pas part au vote)

contre : 0

abstention : 0

2.3 décision modificative n° 2 – budget principal

Elles comportent quelques ajustements mineurs.

Le conseil valide comme suit : pour : 31 contre : 0 abstention : 0

2.4 décision modificative n°2 – Budget EAU (financement de travaux)

Le conseil valide comme suit : pour : 31 contre : 0 abstention : 0

2.5 transports scolaires : participation financière aux familles

Aide financière attribuée uniquement pour les familles payant plein tarif (hors aide directe de la Région) pour le transport scolaire sur la base de 50 % de ce plein tarif fixé par la Région pour les élèves de la maternelle au collège.

Le conseil valide comme suit : pour : 31 contre : 0 abstention : 0

2.6 instauration PFAC commune de Belgentier/Solliès-Toucas et uniformisation de son calcul

Il est proposé d'instaurer une PFAC communautaire et d'en uniformiser le calcul pour avoir une recette homogène sur le secteur. Elle existait déjà sous une forme un peu différente à Solliès-Ville, La Farlède et Solliès-Pont.

Le conseil valide comme suit : pour : 31 contre : 0 abstention : 0

2.7 redevances du SPANC

Le marché de prestation de service SPANC est arrivé à terme. Un nouveau marché a été attribué en juin 2021, les tarifs ayant augmenté de 10 % environ, il y a lieu de mettre à jour les redevances communautaires correspondantes.

Le conseil valide comme suit : pour : 31 contre : 0 abstention : 0

2.8 Contrat Régional d'Équilibre Territorial 2019-2022 – avenant n°1

Conclu pour une durée de 3 ans, le contrat comportait une clause de revoyure par avenant à mi-parcours. Cet avenant a pour objet de tenir compte des évolutions du CRET « Cœur du Var, Vallée du Gapeau, Méditerranée Porte des Maures, Golfe de Saint-Tropez » en modifiant la programmation.

Le conseil valide comme suit : pour : 31 contre : 0 abstention : 0

III. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - suppression du repos dominical pour les établissements « hypermarché Casino », « BUT » et « La Foirfouille »

La Communauté de Communes est saisie d'une demande de la part de la commune de Solliès-Pont concernant la suppression du repos dominical à certaines dates en 2022 sollicitée par les établissements « hypermarché Casino », « La Foirfouille » et « BUT ».

Le conseil valide comme suit : pour : 30 contre : 1 abstention : 0

IV. HABITAT - convention Audat

Elle concerne la mise à disposition des données de logement social nécessaires à la CIL.

Le conseil valide comme suit :

pour : 31 (M. Garron ne prend pas part au vote, procuration à M. Palmieri pour les questions relatives à l'AUDAT)

contre : 0

abstention : 0

V. PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – mise à jour du tableau des effectifs - création de postes

Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs de la Communauté de Communes :

- en créant un emploi de chargé de coopération Convention Territoire Globale,

- création d'un emploi de responsable habitat/aménagement,

- en précisant le grade de l'emploi existant de responsable d'office de tourisme.

Le conseil valide comme suit : pour : 31 contre : 0 abstention : 0

VI. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA)

Dans le cadre du projet de création de la LNPCA reliant Marseille à Nice, la SNCF-R a déposé en préfecture un dossier portant sur l'utilité publique et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme de six communes concernées à ce titre. La préfecture des Bouches du Rhône sollicite l'avis de l'assemblée délibérante sur ce dossier dans un délai de deux mois.

Le conseil valide comme suit : pour : 31 contre : 0 abstention : 0

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 10h57.

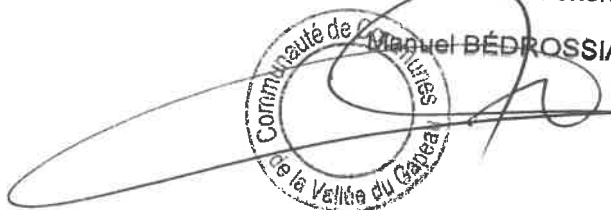
Docteur André GARRON

Président CCVG
Maire de Solliès-Pont

Affiché le : 22/10/21

Pour le Président et par délégation
le Directeur Général

Manuel BÉDROSSIAN



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau'. The signature is a cursive script that overlaps the stamp.